

ATTESTATION D'ASSURANCE

ILYA PRIGOGINE ASBL
Avenue Besme, 97
1190 BRUXELLES

Ethias, rue des Croisiers, 24, à Liège, certifie que l'établissement précité a souscrit les contrats d'assurance suivants :

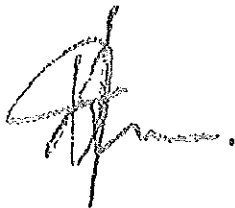
- le contrat d'assurance scolaire n° 45.044.987, garantissant :
 - ° les dommages que pourraient occasionner à des tiers les élèves de cet établissement lors des stages scolaires.
Sont en outre couverts, à concurrence de 24.789,35 EUR par sinistre, les dommages que les stagiaires causeraient aux biens qui leur sont confiés, prêtés ou loués par les personnes physiques ou morales chez lesquelles ils effectuent leur stage, pour être utilisés, travaillés, réparés ou transportés ;
 - ° les accidents corporels pouvant survenir à ces élèves sur le chemin du stage.

- le contrat d'assurance contre les accidents du travail n° 6.569.620 (conforme au prescrit de l'arrêté royal du 13 juin 2007 modifiant l'arrêté royal du 25 octobre 1971 étendant le champ d'application de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail) garantissant les accidents corporels pouvant survenir aux élèves lors des stages scolaires non rémunérés.

La garantie est acquise aux élèves précités lors des stages effectués dans le cadre du programme scolaire, y compris les week-ends, tant en Belgique qu'à l'étranger ; les activités effectuées à l'initiative personnelle des élèves ou des professeurs ne sont en aucun cas garanties par les contrats concernés.

Fait à Liège, le 29 août 2014.

Pour le Comité de direction



Valérie KRIESCHER
Responsable de service